

Muret, le 3 juillet 2018

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

De la Communauté « LE MURETAIN AGGLO »

Le Conseil Communautaire se réunira le :

Lundi 9 juillet 2018 à 18 heures 30
A Eaunes
Salle Hermès – 145 avenue de la Mairie

Ordre du Jour :

- Compte rendu du conseil communautaire du 29 mai 2018.
- Liste des décisions du Président et délibérations du Bureau.
- Accord cadre entre le Muretain Agglo et le Conseil Départemental 31– Partenariat 2018-2020 pour les territoires péri-urbains – Pour information.
- Orientations cadre pour l'évolution du pacte communautaire :
 - Validation de la démarche projet de territoire
 - Validation de la démarche de sécurisation juridique des compétences communautaires.
- Ecole de musique – Restitution de la compétence au 31 décembre 2018.
- Transfert des zones d'activités économiques communales.
- Convention opérationnelle entre la commune de Labarthe-sur-Lèze, le Muretain Agglo et l'EPF Occitanie.
- Avis sur le projet de 1ère modification du PLU de la commune de Roques-sur-Garonne.
- Avis sur le projet de 3ème modification du PLU de la commune de Lavernose-Lacasse.
- Dérogation au travail du dimanche – Ouverture des commerces de détail le dimanche – modification d'une date pour 2018.
- Actualisation des tarifs au 1^{er} septembre 2018.
- Subvention aux associations gestionnaires de Médiation Familiale.
- Cahier des charges pour la gestion à la carte des aires d'accueil des gens du voyage du Muretain Agglo par le SMAGV31 – Manéo.
- DSP des structures multi accueil petite enfance de Labarthe-sur-Lèze et Pins-Justaret – Rapports annuels 2016 et 2017 du délégataire.
- Avis de principe sur le renouvellement du mode de gestion en DSP pour les structures multi accueil petite enfance de Labarthe-sur-Lèze et Pins-Justaret.
- Fonctionnement restauration scolaire et ALAE sur Villeneuve-Tolosane – Convention sur les modalités financières et opérationnelles entre le Muretain Agglo et la commune de Roques-sur-Garonne du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.
- Convention de Participation pour Equipement Public Exceptionnel pour la réalisation d'un accès au centre commercial de Pins-Justaret.
- CLECT – Remplacement d'un délégué suite à la démission d'un représentant de la commune de Fonsorbes.
- Election d'un délégué du Muretain Agglo au Syndicat Haute-Garonne Numérique suite à démission.
- Fixation des taux « promus-promouvables » pour les avancements de grade en 2018.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonctions et conditions d'attribution de ces logements.

Le Président,

André MANDEMENT